



**Assemblée générale
Conseil de sécurité**

Distr. générale
31 octobre 2001
Français
Original: anglais

Assemblée générale
Cinquante-sixième session
Point 166 de l'ordre du jour
Mesures visant à éliminer le terrorisme international

Conseil de sécurité
Cinquante-sixième année

**Lettre datée du 29 octobre 2001, adressée au Secrétaire général
par le Représentant permanent du Qatar auprès de l'Organisation
des Nations Unies**

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte d'une déclaration datée du 29 octobre 2001 émanant d'une source officielle au Ministère des affaires étrangères de l'État du Qatar, qui condamne et dénonce le massacre de civils innocents au Pakistan.

Je vous saurais gré de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 166 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(*Signé*) Abdulaziz Al-Nasser



**Annexe à la lettre datée du 29 octobre 2001,
adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent
du Qatar auprès de l'Organisation des Nations Unies**

[Original : arabe]

Dans une déclaration qu'une source officielle au Ministère des affaires étrangères a faite à l'agence de presse du Qatar, l'État du Qatar a réaffirmé qu'il condamnait et dénonçait les massacres de civils innocents, en tout temps et en tout lieu, car de tels actes ne sont sanctionnés ni par le droit divin, ni par les valeurs humanitaires ou les pactes internationaux, en particulier ceux qui ont trait au rôle du culte.

Dans ce contexte, la source officielle au Ministère des affaires étrangères a condamné les attaques dirigées contre plusieurs églises dans la République islamique du Pakistan, qui ont fait de nombreuses victimes civiles.

La source officielle a réaffirmé la position de l'État du Qatar, qui condamne fermement le terrorisme sous toutes ses formes et manifestations.
